



FÉDÉRATION FRANÇAISE DU SPORT AUTOMOBILE

Département Compétition
Pôle Sport Automobile
AD / FD
01 44 30 28 66

Paris, le 23 juin 2026

ASA AUTOCROSS DE L'OUEST
17 rue de la Mairie
44590 ST VINCENT DES LANDES

M. Le Président

OBJET : **Auto-Cross & Sprint Car de Mauron**

DATES : **5 au 6 septembre 2026**

Monsieur le Président,

Nous vous prions de bien vouloir trouver, ci-joint, le pré-règlement de l'épreuve citée en objet qui a été enregistrée par notre service en date du :

mardi 23 juin 2026

sous le permis d'organisation FFSA numéro :

509

Ce numéro devra obligatoirement figurer d'une façon très apparente sur les exemplaires du règlement définitif que vous voudrez bien nous faire parvenir en deux exemplaires dans les délais prévus à l'article IB des prescriptions générales.

Il ne sera valable que sous réserve d'apporter les éventuelles modifications indiquées ci-dessous, à l'exclusion de toute autre. En outre, aucun changement ne peut être apporté à un règlement enregistré par la FFSA hormis dans les cas prévus par le Code Sportif International.

Les règlements publiés sur les sites doivent être ceux qui ont obtenu le permis d'organisation, strictement conformes à celui-ci.

NOTA 1 : La validité de ce permis est strictement subordonnée :

- à l'obtention des autorisations administratives nécessaires auprès des autorités compétentes,



- pour les épreuves qui se déroulent sur des circuits permanents ou non permanents, à la délivrance, pour ces derniers, du numéro de classement (ex agrément) FFSA et de l'homologation préfectorale ou ministérielle en cours de validité (pour les circuits non permanents, l'autorisation préfectorale vaut homologation du circuit non permanent sur lequel se déroule la manifestation pour la seule durée de celle-ci – article R.331-37 du code du sport),
- à la possession, pour tous les officiels, d'une licence en cours de validité, correspondante à la fonction mentionnée sur le règlement.

NOTA 2 : Ce permis d'organisation vous est délivré dans les conditions prévues à l'article 3 du Code Sportif International, dès lors que votre épreuve répond aux critères prévus au règlement particulier type de la réglementation sportive de la discipline concernée.

Nous vous remettons, ci-joint, les formulaires de rapport de clôture qui devront nous **parvenir au plus tard 8 jours après l'épreuve, dûment remplis et signés** par les officiels concernés.

Nous vous prions de croire, Monsieur le Président, en l'assurance de nos meilleures salutations.



Florian DOUKHAN
Chargé de mission Circuit

Copie Ligue du Sport Automobile Bretagne-Pays de Loire

[1]Rappels particuliers :

L'organisateur de la manifestation doit veiller à ce que son circuit soit conforme en tout point avec les Règles Techniques et de Sécurité des Circuits Tout Terrain (disponibles auprès du Pôle Sport de la FFSA et en téléchargement sur le site ffsa.org), et ce pendant toute la durée de son classement.

A cet effet, il est fait un rappel particulier sur les dispositions de l'article IIA-3 des RTS :

«Les talus étant sujets à des évolutions fréquentes, notamment en raison des conditions climatiques (pluie, vent, neige,...), il est précisé que leur pente ne fait pas l'objet d'une vérification dans le cadre de la visite d'inspection. Aussi, en application des dispositions du code du sport, la conformité des pentes demeure sous la responsabilité de l'organisateur technique (dans le cadre d'une manifestation sportive) et/ou du gestionnaire du circuit qui devront s'assurer, avant chaque utilisation, qu'elles répondent aux caractéristiques minimales imposées par les présentes RTS. »

L'organisateur technique devra présenter, à l'autorité qui a délivré l'autorisation, le jour de la manifestation une attestation écrite précisant que toutes les prescriptions mentionnées dans l'autorisation ont été respectées (Article R331-27 du code du Sport).





REGLEMENT PARTICULIER SPORTIF

CIRCUIT TOUT-TERRAIN

FFSA

FÉDÉRATION FRANÇAISE DU SPORT AUTOMOBILE

PERMIS D'ORGANISATION

N° : **509**DATE : **23 juin 2026**

Les articles non repris dans le règlement particulier sont conformes
à la réglementation générale de la discipline.

Note : lorsqu'une compétition prévoit des disciplines en doublure, il y a lieu de compléter le règlement particulier de la compétition par des règlements particuliers de chaque discipline, en ne reprenant que les articles qui sont différents.

(Seules les informations mentionnées aux articles 1 à 11 doivent être renseignées. Toute autre information sera annexée au présent règlement.)

INFORMATIONS

Asa organisatrice	L'ASA AUTO CROSS DE L'OUEST
Nom de l'épreuve	AUTOCROSS & SPRINT CAR de MAURON
Date	05 & 06 Septembre 2026
Niveau d'enregistrement (<u>Régional, National, Inter</u>)	National
Eligibilité	Trophée National d'Auto-Cross et de Sprint-Car Challenge de l'ouest Trophée ACO
Participation étrangère autorisée ?	Non
Visa Ligue (date & numéro)	
Permis d'organisation FFSA (date & numéro)	
Personne désigné par l'ASA en contact avec la FSFA pour l'obtention du permis d'organisation	
Nom	Richard Jean Paul
Téléphone	06/26/86/47/48
Mail	Asa1205.autocross.ouest@gmail.com
Organisateur technique	
Nom	L'Auto Cross Mauronais
Adresse	Place henry Thébaud (MAURON 56)
Téléphone	06/15/83/12 /02
Mail	Bernard.gandin@orange.fr

ARTICLE 1. ORGANISATION

Cette compétition compte pour

- Le championnat de la ligue régional du sport automobile
 - Le championnat des conducteurs ACO
 - Le trophée Bernard SEILLER
 - Le challenge de l'Ouest

1.1P. OFFICIELS

Liste minimum non limitative – à compléter selon règlement spécifique de chaque discipline

Observateur de la FFSA			
Président du Collège des Commissaires Sportifs	GASCARD Patrick	Lic	162732
Membres du Collège	MARTIN Mado	Lic	207487
	HARDOU Jean Jacques	Lic	213720
Directeur de Course	ILLIEN Serge	Lic	36268
Directeur(s) de Course adjoint(s)	GREGOIRE Yves Valentin	Lic	326487
Adjoints à la Direction de Course	BEAL Luc	Lic	9660
	HOULLIER Stéphanie	Lic	329117
	HENRY Damien	Lic	12355
	GOURDON Joseph	Lic	8938
DC Stagiaire	GATHELIER Gilles	Lic	397156
Secrétaire DC	RICHARD Jean Paul	Lic	250666
Commissaire Technique Responsable FFSA	RICHARD Yves	Lic	4953
Commissaire Technique Adjoint	BOUGAULT Michel	Lic	42903
	BROUSSE Guy	Lic	48007
	LAUDAT Pierre	Lic	307664
	LAUDAT Patricia	Lic	357650
	BEYOU Mélanie	Lic	394300
Chargés des relations avec les concurrents	CERISIER Patrick	Lic	189022
	ABALAIN Olivier	Lic	202190
Commissaire Sportif (stagiaire)	TIERCELIN Marie	Lic	362535
Chronomètres Classement	MARTINEAU Freddy	Lic	12279
Chronos	HENRY Stéphanie	Lic	316047
	ILLIEN William	Lic	326437
	MOYON Roselyne	Lic	231444
	MILLOT Claude	Lic	148448
Chrono Stagiaire	MANCHERON Nathalie	Lic	375807
Commissaire responsable du Parc Fermé	CERISIER Patrick	Lic	189022
Secrétariat Main courante	AUDEBRAND Simone	Lic	228227

Responsable du plan d'identification	BEAL Luc	Lic 9660
Responsable des vérifications administratives	LEGENTILHOMME Margaux	Lic 315875
Responsable Affichage	GOUYETTE Denis	Lic 244794
	LE PESQUER Gilbert	Lic 245101
Responsable de la mise en place des moyens de secours et de la remise en état du terrain	TARDIF Frédéric	Lic 320371
Médecin Chef	HEROUAL Nourédine	Lic 222295
	BOUGUELLID Yazid	Lic 259241
Responsable Sécurité	GANDIN Bernard	Lic 299557
Responsable du service presse	GANDIN Bernard	Lic 299557
Juges de Faits	BREAU Killian	Lic 307851
	NIEPCERON Liliane	Lic 298933

L'organisateur s'engage à ne porter sur ce règlement que des noms d'officiels en possession de leur licence pour l'année en cours, correspondant à leur fonction et ayant confirmé par écrit, leur participation à la compétition.

L'organisateur administratif est **L'ASA Auto Cross de l'Ouest** et l'organisateur technique est **l'Auto Cross Mauronnais**

1.2P. HORAIRES

Parution du règlement	Dès la parution du permis d'organiser
Clôture des engagements	Mercredi 2 Septembre 2026 à Minuit
Publication de la liste des engagés	Jeudi 3 Septembre 2026
Date et lieu de la compétition	05 & 06 Septembre 2026
Vérifications Administratives & techniques	Vendredi 04 Septembre 2026 De 17h30 à 19h00 sont facultatives Samedi 05 Septembre 2026 de 6h50 à 9h00
1 ^{ère} réunion du Collège des Commissaires Sportifs	Vendredi 4 Septembre 2026 à 18h00 Salle du collège des Commissaires
Briefing oral (Facultatif) Sur Décision du Directeur de Course	Samedi 5 Septembre 2026 à 7h30 à la tour de contrôle
Horaire des essais chronométrés Deux séances de 3 tours	Samedi 5 Septembre 2026 à partir de 8h00
Manches A et B Manche C et ½ finales Finales	Samedi 5/09 à partir de 13h30 Dimanche 6/09 à partir de 8h00 Dimanche 6/09 à partir de 15h30
Horaire de la course	De 8h00 à 20h00
Affichage des résultats provisoires	15 minutes après chaque finale
Remise des prix	A l'arrivée de chaque finale sauf cas de force majeure après accord conjointement entre la direction de course et l'organisateur

1.3P. VERIFICATIONS

Les vérifications administratives et techniques pour les pilotes prioritaires se dérouleront le *samedi 05 Septembre 2026* de 6h50 à 9h00, les vérifications administratives se feront au local administratif et les vérifications techniques au local technique

La liste définitive des engagés paraîtra le jeudi 03 Septembre 2026 sur le site de l'ASA

ARTICLE 3. CONCURRENENTS ET PILOTES

3.1P. ENGAGEMENTS

Les engagements seront reçus sur le Site **engagés-sports.com**

jusqu'à la date de clôture des engagements qui est fixée au **Mercredi 02 Septembre 2026** à minuit. Pour être pris en compte, les droits d'engagements devront obligatoirement être joints à l'engagement. Ils sont fixés à :

- **160 €** avec la publicité facultative jusqu'au **Mercredi 26 Aout 2026**
- **210 €** du **jeudi 27 Aout** au **Mercredi 02 Septembre 2026**

Ceci pour toutes les divisions

Si quatre jours avant la compétition, le nombre des engagés est inférieur à 32 ,l'organisateur se réserve le droit d'annuler sa compétition. Les droits d'engagements seront alors intégralement remboursés.

3.2P. EQUIPAGES

Chaque voiture aura un pilote licencié à bord. Une voiture *ne pourra pas* être pilotée par DEUX pilotes A l'exception des catégories Super Sprint et Sprint Girl dans le cadre d'une double monte.

Chaque concurrent devra présenter aux vérifications une licence valable pour la discipline en cours de validité.

La présentation du permis de conduire n'est pas demandée.

Les concurrents titulaires d'un Titre de Participation sont admis dans toutes les catégories Auto cross et sprint car

ARTICLE 4. VOITURES ET EQUIPEMENTS

4.1P. VOITURES ADMISES

Liste des groupes admis, conformément au règlement de la FFSA.

AUTO CROSS

TOURISME CUP

BUGGY CUP

MAXI TOURISME

BUGGY 1600

SUPER BUGGY

SPRINT CAR

MAXI SPRINT

SPRINT GIRL

JUNIOR SPRINT

réservé aux pilotes nés entre le **01. 01. 2008 et le 31. 12. 2014**

SUPER SPRINT

4.4P. NUMEROS

Les numéros seront fournis par l'organisateur du challenge. Le prix des numéros n'est pas compris dans les droits d'engagement. Chaque numéro unitaire est vendu **2.00 €** .La pochette complète à **25 €**

ARTICLE 5. PUBLICITE

La publicité obligatoire et facultative est ou sera publiée par un communiqué de l'organisation qui sera remis au plus tard aux vérifications.

ARTICLE 6. SITES ET INFRASTRUCTURES

6.1P. PARCOURS

L'Auto Cross et le Sprint Car de Maunon. se déroulera sur le circuit de Maunon Marcel MOULINEUF Il est long de 998 mètres et la largeur est comprise entre 12 mètres et 16 mètres.

Le circuit a été agréé par la FFSA en date du **17 01 2023** sous le N° **5612220519 AC NAT 0998**

L'accès au circuit se fait par le centre de Maunon le circuit est situé à 1 Km du centre de la commune

6.7P. TABLEAU D’AFFICHAGE

Toutes les informations officielles seront portées exclusivement sur le tableau d’affichage virtuel (ITS Résultats application de messagerie instantanée serveur de résultats ou autre.)

En cas de problème technique le tableau d’affichage virtuel sera remplacé par un tableau d’affichage papiers .

Le tableau d’affichage sera situé à l’entrée de la pré grille. Les concurrents assumeront les conséquences éventuelles de l’ignorance des dispositions et classements qui seront affichés

6.8P. PERMANENCE

Pendant la manifestation, une permanence sera tenue par le(s) chargé(s) des relations avec les concurrents au local dédié aux Relations concurrents (07 61 62 34 89). Il est également possible de contacter l'organisation avant et pendant la compétition aux numéros de téléphone suivants : 06 26 86 47 48

ARTICLE 7. DEROULEMENT DE LA COMPETITION

Horaires, nombre de tours/manches détaillés en annexe.

Vendredi 04 Septembre 2026

Ouverture du parc 14h00 jusqu'à 23h00

Vérifications administratives et Techniques de 17h30 à 19h00 sont (Facultatifs)

1 ère réunion du collège des commissaires sportifs à 18H00 .

Samedi 05 Septembre 2026

Vérifications Administratives et Techniques de 6h50 à 9h00

Essai chronométrés à partir de 8h00 **Deux séances d'essais chronométrés sur 3 tours**

Briefing oral (facultatif) 7h30 devant la tour de contrôle sur décision du Directeur de Course s'il le prévoit

Présence obligatoire de tous les pilotes.

Manche qualificative A et B à partir de 13h30 (5 Tours)

Dimanche 06 Septembre 2026

Manche Qualificatives C à partir de 8h00 (5 Tours)

Demi-Finales à partir de 11h30 (6 Tours)

Suite des demi-finales et Finales (7 Tours) à partir de 13h30

Affichage des résultats 15 minutes après l'arrivée de chaque finale

7.2P. BRIEFING

Le briefing écrit sera mis sur le Site ITS résultats

Un briefing oral (facultatif) des pilotes *aura lieu sur décision du Directeur de Course* à 7h30 devant la tour de contrôle

Présence obligatoire de tous les pilotes, Tenue correcte exigée.

7.4.1. ZONE D'ASSISTANCE TEMPORAIRE

Une zone d'assistance temporaire sera défini et identifiée auprès de la pré grille coté pilotes ,

Elle sera matérialisée par des barrières

7.6P. PARC FERME FINAL

A l'arrivée des ½ finales, toutes les voitures non qualifiées pour les finales et à l'arrivée des finales, toutes les voitures sont, dès le baisser du drapeau, placées sous le régime du parc fermé. Le Directeur de Course et/ou le Collège des Commissaires Sportifs pourront placer en parc fermé les voitures de leur choix. Les voitures restent en régime de parc fermé, sous chacune des structures des pilotes, au moins jusqu'à l'affichage du classement officiel. Durant la même période, les pilotes devront rester dans leur emplacement et ils devront répondre à toute convocation qui leur serait faite de la part des officiels. Tout pilote ne respectant pas cette règle sera disqualifié du classement, les autres pilotes classés derrière lui remontant d'une place .

ARTICLE 9. CLASSEMENTS

Les modalités du classement général figurent dans la réglementation générale de chaque discipline.

Le classement officiel provisoire sera affiché 15 minutes maximum après chaque finale A. Il deviendra définitif 30 minutes après l'heure d'affichage du résultat provisoire, sauf dans le cas d'une réclamation ou d'un avis du Collège des Commissaires Sportifs.

ARTICLE 10. PRIX

10.2P. PRIX EN ESPECES

Les prix suivants seront distribués pour un total de €.

Détail des prix en €.

Les mêmes prix seront attribués aux 6 premiers de chaque catégorie.

1^{er} : 180 €, 2^{ème} : 140 €, 3^{ème} : 125 €, 4^{ème} : 100 €, 5^{ème} : 90 €, 6^{ème} : 80 €

10.3P. COUPES

Une coupe sera remise aux 5 premiers pilotes classés à la fin de chaque finale

10.4P. REMISE DES PRIX

La remise des prix aura lieu au podium de chaque arrivée de finale.

Si le nombre de pilotes présents par catégorie est inférieur à 7, seuls les 4 premiers bénéficieront de prime

d'arrivée. Ces primes sont expédiées ultérieurement à chaque pilote concernée.

ARTICLE 11. REGLES TECHNIQUES ET DE SECURITE

11.1P. COMMISSAIRES PREVUS PAR L'ORGANISATEUR

Nombre de postes de commissaires de piste **7**

Nombre d'extincteurs par poste, type et capacité **2** par poste capacité 6 KG type poudre ABC

Nombre de commissaires de piste, pendant l'épreuve **34** commissaires dont 2 ou 3 par poste

11.2P. MEDICALISATION

Conforme à l'article 2.2.2 /2.2.3 de la réglementation médicale, et à l'article IIA7 des RTS.

Le circuit est équipé d'un centre médical non permanent.

Le circuit n'est pas équipé d'une structure de soins intensifs.

Nombre d'ambulance pour les concurrents **2**

Une ambulance sera-t-elle équipée du matériel nécessaire à la réanimation ☒ **oui**

Une équipe d'extraction est-elle prévue dans le respect du cahier des charges ☒ **oui** ACRB

ANNEXE(S) COMPLEMENTAIRE(S)

Convention entre l'organisateur administratif et l'organisateur technique.

Arrêté d'homologation préfectorale du circuit.

Dossier de sécurité.

(Toutes informations complémentaires autres que celles qui sont mentionnées dans les articles 1 à 11, doivent obligatoirement être annexées à ce règlement).

DIVERS :

Horaires d'ouverture du parc pilotes :

- Vendredi 04 Septembre 2026: de 14H à 23H
- Samedi 05 Septembre 2026 : à partir de 6H30

Prévention incendie, respect de l'environnement :

Tout emplacement pilote dans le paddock devra être équipé d'une bâche de 5M x 4M à placer sous les véhicules de course

La pénalité pour défaut de bâche dans les parcs et/ou non-respect de la réglementation relative aux déchets est de 200 €

Chaque structure de pilote devra disposer de ;

d'un extincteur de 6 kg visible et opérationnelle affecté à la structure.

Et un extincteur de 6 kg par voiture

Ils devront être de type ABC aux normes NF3